

# Mémoire en réponse Enquête Publique – Commune de Rennes

## CENTRALE PHOTOVOLTAIQUE DES HAUTES GAYEULLES DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE (35)

### Maitre d'Ouvrage :

BRETI SUN ISDND

1 Avenue de Tizé

35 235 Thorigné-Fouillard



**Breti Sun**  
ISDND

### Localisation du Projet :

Lieu-dit « Rue du Patis Tatelin » 35 000 RENNES

## Mémoire en réponse du pétitionnaire

**19 Avril 2024**

# Sommaire

---

## Table des matières

<b>INTRODUCTION .....</b>	<b>3</b>
<b>REPONSE AUX OBSERVATIONS DES PERSONNES PUBLIQUE ASSOCIEES .....</b>	<b>4</b>
<b>OBSERVATIONS DU COMMISSAIRE ENQUETEUR .....</b>	<b>4</b>
<b>REPONSE AUX OBSERVATIONS INTERVENUES EN DEHORS DE LA PERIODE DE TENUE DE L'ENQUETE PUBLIQUE .....</b>	<b>4</b>

## Introduction

### Rappel du cadre réglementaire

Par arrêté préfectoral en date du 30 janvier 2024, une enquête publique unique de 31 jours consécutifs a été ouverte du mardi 27 février au vendredi 29 mars 2024 concernant :

- Une demande de permis de construire déposée par la Société Breti Sun ISDND pour l'implantation d'une centrale photovoltaïque au sol sur la commune de Rennes.

Par ce mémoire, la société Breti Sun ISDND, également nommée ci-après « le Pétitionnaire », apporte les précisions et réponses aux observations du public présentées dans le procès-verbal de synthèse rédigé par le Commissaire-Enquêteur, reçu et signé par le représentant du maître d'ouvrage le Lundi 8 Avril 2024

### Analyse quantitative et qualitative

Les observations et propositions du public ont été consignées sur les registres d'enquête à l'hôtel de Rennes métropole, adressées par courrier à l'attention du commissaire enquêteur à l'adresse de l'hôtel de Rennes métropole, par courriel à l'adresse [pref-urbanisme-ep@ille-et-vilaine.gouv.fr](mailto:pref-urbanisme-ep@ille-et-vilaine.gouv.fr)

Le Commissaire Enquêteur, Mr Gérard PELHATE, s'est tenu à la disposition du public lors de plusieurs permanences qui se sont tenues sur trois demi-journée :

- Mardi 27 Février 2024 de 10h à 12h,
- Jeudi 14 mars 2024 de 14h à 16h,
- Vendredi 29 mars 2024 de 15h à 17h,

Le public a été informé de l'enquête publique par des publications dans deux journaux de presse différents le 3 février 2024 et le 5 février 2024 juin, ainsi que par un affichage sur le site et aussi à l'hôtel de ville de Rennes métropole.

Le commissaire enquêteur à la fin de l'enquête, constate que le public pouvait avoir facilement accès à l'information concernant le dossier soumis à enquête. Il confirmera dans son rapport que la publicité de l'enquête a bien été faite et sa visibilité pour le public était bonne.

Une seule remarque a été émise par le public dans le cadre de l'enquête publique, il s'agit d'une observation de Mr Vincent Vanderhaghen qui fait partie de la société citoyenne et solidaire CIREN.

### Remerciements et approche retenue

Breti Sun ISDND remercie toutes les personnes qui ont exprimé leur avis lors de cette enquête publique unique. Le pétitionnaire prend acte, en première partie, que l'ensemble des avis sont favorables, certains présentant des réserves.

## Réponse aux observations des personnes publique associées

- Observation N°1 – Vincent Vanderhaghen

Je fais partie de la société citoyenne et solidaire CIREN, qui a pris part symboliquement dans la société BretiSun ISDND pour la phase d'étude du projet de grappe de centrales solaires au sol sur les terrains dégradés que représentent plusieurs zones d'enfouissement de déchets non dangereux en Ille et Vilaine, dont la parcelle située à Rennes, objet de l'enquête publique.

L'objet de CIREN est de chercher à déployer de la production d'énergie renouvelable sur le territoire de Rennes et les alentours à condition de ne pas artificialiser des terres agricoles.

Ce projet est en phase avec l'objet de CIREN, et par ailleurs sert d'exemple de ciblage des surfaces pertinentes à la production d'énergie renouvelable et locale dont l'ensemble du territoire a besoin.

La présence de CIREN dans le montage du projet permettra à tout citoyen de s'engager également concrètement dans le financement du projet.

Le pétitionnaire, la société BretiSun ISDND prend note de l'observation réalisée.

## Observations du commissaire enquêteur

- Observation N°1 – Mr PELHATE Gérard, commissaire enquêteur

Au vu du dossier et de ses visites sur les lieux, le commissaire enquêteur par l'intermédiaire du Procès-Verbal de synthèse, soumet quelques demandes à l'opérateur, en vue de constituer des éléments d'analyse pour la rédaction de son rapport d'enquête et de ses conclusions.

La prise de connaissance du projet, bien présenté dans le dossier soumis à l'enquête, ma visite sur les lieux et les échanges avec les responsables du projet, me font considérer que je suis suffisamment informé pour produire mon rapport, mes conclusions et avis.

Le pétitionnaire, la société BretiSun ISDND prend note de l'observation réalisée et de la décision de ne pas soumettre de remarques ou de questions complémentaires.

## Réponse aux observations intervenues en dehors de la période de tenue de l'enquête publique

Suite à la fermeture de l'enquête publique le vendredi 29 mars, Mr PELHATE a reçu un mail d'un riverain, faisant l'objet d'observations et de questions sur le projet de centrale solaire des Hautes Gayeulles.

Du fait de la clôture de l'enquête publique, Mr PELHATE n'a pas indiqué cette contribution dans le dossier de synthèse de l'enquête publique.

Le pétitionnaire, BretiSun ISDND indique au travers de ce mémoire en réponse, la prise de contact avec cette personne afin de lui apporter des réponses. Cette prise de contact va dans la sens d'un devoir d'information du maître d'ouvrage envers les citoyens.